

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1083

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

ÉTAT C

« Publications officielles et information administrative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Édition et diffusion	0	0	0	0
Pilotage et ressources humaines	+300 000	0	+300 000	0
<i>dont charges de personnel (ligne nouvelle)</i>	+300 000	0	+300 000	0
TOTAUX	+300 000	0	+300 000	0
SOLDE	+300 000		+300 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ouvrir 300 000 € de crédits de titre 2 en AE et CP sur le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » de la mission « Publications officielles et

information administrative » afin de financer la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 % annoncée le 28 juin 2022.